



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Wendover tenue en salle du conseil, le **lundi 13 juillet 2026** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Emond, Maire
Monsieur Éric Bédard, conseiller
Monsieur Michel Tremblay, conseiller
Madame Mélanie Montcalm, conseillère
Monsieur Pierre Boisvert, conseiller
Madame Julie Champagne, conseillère
Madame Dominique Tremblay, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Éric Emond.

Est également présente :

Madame Louise Sislá, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Séance extraordinaire du 13 juillet 2026

2. MOT DE BIENVENUE

2.1 Mot du maire

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 juillet 2026

4. CONSEIL

4.1 Adoption - Règlement n° 478-4 modifiant la clause de taxation du règlement d'emprunt n° 478-2 (Route 122, phase III. Travaux d'égouts)

4.2 Réfection de chaussée et de ponceaux sur le chemin Émilien-Laforest - Mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation des sols

4.3 Demande de contribution financière - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026-2027 (PNHA).

4.4 Création d'un comité ressources humaines

4.5 Mandat - Firme externe en ressources humaines

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

6.1 Levée de la séance extraordinaire du 13 juillet 2026



8381.07.26

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

Considérant que le quorum est constaté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Champagne
APPUYÉE DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

D'ouvrir la séance extraordinaire à 18 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. MOT DE BIENVENUE

2.1. MOT DU MAIRE

Monsieur Éric Emond, maire, souhaite la bienvenue à tous.

3. ORDRE DU JOUR

8382.07.26

3.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi.

La conseillère municipale, madame Dominique Tremblay, demande d'ajouter les points suivants :

- Point 4.3 intitulé: *Demande de contribution financière - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026-2027 (PNHA)*
- Point 4.4 intitulé : *Création d'un comité ressources humaines*
- Point 4.5 intitulé : *Mandat - Firme externe en ressources humaines*

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dominique Tremblay
APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Boisvert

Il est résolu :

Que le Conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire et procède à l'ajout des points suivants :

- Point 4.3 intitulé: *Demande de contribution financière - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026-2027 (PNHA)*
- Point 4.4 intitulé : *Création d'un comité ressources humaines*
- Point 4.5 intitulé: *Mandat - Firme externe en ressources humaines*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



4. CONSEIL

4.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NO 478-4 MODIFIANT LA CLAUSE DE TAXATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 478-2 (ROUTE 122, PHASE III. TRAVAUX D'ÉGOUTS)

Considérant que le Règlement 478-2 décrétant une dépense de 1 275 000 \$ et un emprunt de 1 275 000 \$ pour la construction d'un réseau d'égout sanitaire sur la route 122, et ce, à partir du rang 3 de Simpson jusqu'au rang 3 Wendover Sud sur une longueur de 473 mètres a été adopté le 26 juillet 2022;

Considérant que le secteur s'est développé et qu'actuellement un projet intégré de plusieurs immeubles multiples a vu le jour à même ce secteur de résidence principale et par conséquent la clause de taxation est inéquitable pour les résidents de ce secteur;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'une modification au règlement est nécessaire afin de restaurer une taxation équitable envers chacun des propriétaires de ce secteur;

Considérant que le secteur passe de 27 immeubles à 39 immeubles;

Considérant que le secteur, après la construction du projet PPCMOI, aura 190 unités de plus et qui n'était pas reflété dans le calcul du règlement # 478-2;

Considérant qu'à ce jour il y a 4 immeubles de 19 unités d'achevés et que 3 sont en cours de réalisation;

Considérant que le projet de Règlement # 478-4, lequel a pour objet de modifier la clause de taxation au règlement d'emprunt # 478-2 (Route 122, phase III. Travaux d'égouts), plus précisément l'article 5 intitulé « taxe de secteurs » afin de passer d'une compensation pour chaque immeuble imposable à une taxe basée sur les unités;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal le 26 juin 2026 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement # 478-4 modifiant la clause de taxation du Règlement # 478-2 (Route 122, phase III. Travaux d'égouts) et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2026;

Considérant qu'un dépôt dudit règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

Le conseil décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. De remplacer les deux paragraphes de l'article 5 par le paragraphe ci-dessous et de l'adopter, lequel fera partie intégrante du présent règlement :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, une tarification sera facturée à chaque unité d'évaluation imposable du secteur décrit en annexe en fonction d'un nombre d'unités qui lui est attribuée.

Le montant de cette tarification sera établi annuellement dans le règlement de taxation en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéanciers annuels de l'emprunt par le nombre d'unités tel qu'établie selon la grille suivante :



Règles par catégorie

Catégorie d'immeuble	Nombre d'unités
Terrain vacant (TVD)	1 unité par 15,24 m de façade *
Logement dans une unité d'évaluation de plusieurs logements ou locaux	1 unité par logement
Logement unifamilial	1 unité par 15,24 m de façade *
Local	1 unité par 15,24 m de façade *
Local dans une unité d'évaluation principalement résidentielle	1 unité par local
Local dans une unité d'évaluation de plusieurs logements ou locaux	1 unité par local
Exploitation agricole enregistrée (façade route 122 – code 8199)	1 unité par 15,24 m de façade *

*facturable en unité entière selon la façade : par exemple 18,22m est égal à une unité

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement numéro 478-4 modifiant la clause de taxation du Règlement d'emprunt numéro 478-2 (Route 122, phase III. Travaux d'égouts) a été donné le 6 juillet 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Boisvert
APPUYÉ DE : Madame Julie Champagne

Il est résolu :

D'adopter le Règlement numéro 478-4 modifiant la clause de taxation du Règlement d'emprunt numéro 478-2 (Route 122, phase III. Travaux d'égouts).

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir été approuvé conformément à la loi;

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Éric Emond, maire

Louise Sisle, directrice générale
et greffière-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement : 6 juillet 2026
Adoption du Règlement à la séance ordinaire : 13 juillet 2026
Avis public d'un registre : 16 juillet 2026
Tenue du registre : 3 août 2026
Approbation MAMH : 2026
Date d'entrée en vigueur :2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



4.2. RÉFECTION DE CHAUSSEE ET DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN ÉMILIEN-LAFOREST - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION DES SOLS

8384.07.26 Considérant que la firme de génie conseil Pluritec est mandaté par la Municipalité pour la réalisation des plans et devis pour le mandat de réfection du chemin Émilien-Laforest;

Considérant que la firme de génie conseil Pluritec a transmis, au nom de la Municipalité, le 29 juin 2026, une demande de soumission pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation des sols pour le projet de réfection du chemin Émilien-Laforest;

Considérant que quatre (4) firmes de services professionnels ont été invitées à déposer une soumission et que trois firmes ont soumissionné et les résultats sont les suivants :

Nom de la firme	Montant (taxes incluses)
Groupe GEOS	50 474,03 \$
Englobe	58 895,37 \$
Les Services EXP	57 430,01 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Boisvert
APPUYÉ DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

Que le Conseil accepte la recommandation d'octroi de contrat de la firme Pluritec et mandate la firme Groupe GEOS, plus bas soumissionnaire à l'appel d'offres sur invitation, au montant de 50 474,03 \$ (taxes incluses) pour les services de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols pour la réfection de chaussée et de ponceaux sur le chemin Émilien-Laforest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8385.07.26 **4.3. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2026-2027 (PNHA).**

Considérant qu'un appel de projets est en cours pour des projets à volet communautaire conçu pour les aînés visant à soutenir des projets favorisant la participation sociale, le bénévolat, l'inclusion et la qualité de vie des personnes aînées;

Considérant que la date butoir pour déposer un projet dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026-2027 est le 14 juillet 2026 à 15 heures;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover souhaite réaliser un projet répondant aux objectifs du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026-2027;

Considérant que le projet de construction de deux terrains de pickleball contribuera au mieux-être des aînés de la communauté en favorisant leur participation active à la vie municipale;

Considérant qu'une aide est accordée d'un maximum de 50 000 \$ pour des projets conçus pour les aînés par le gouvernement du Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Champagne
APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Boisvert



Il est résolu :

Que le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les années 2026-2027;

Que la Municipalité désigne la directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Sisle, à déposer une demande d'aide financière et à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette demande ainsi que toute entente pouvant découler de son acceptation, le tout en collaboration avec la firme MAPÉ Stratégie & Affaires publiques;

Que la Municipalité s'engage à réaliser le projet de construction de 2 terrains de pickleball au parc Guévremont conformément aux modalités du programme, advenant l'obtention de l'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8386.07.26

4.4. CRÉATION D'UN COMITÉ RESSOURCES HUMAIRES

Considérant la responsabilité des élus à s'assurer d'une gestion municipale efficiente;

Considérant le développement de la Municipalité;

Considérant le désir du conseil municipal d'avoir une organisation performante et collaborative;

Considérant l'embauche de personnel supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Bédard

APPUYÉ DE : Madame Dominique Tremblay

Il est résolu :

Que le Conseil entérine le nouveau comité des ressources humaines :

- Mme Mélanie Montclam, conseillère
- Mme Julie Champagne, conseillère
- M. Éric Bédard, conseiller
- Mme Carole Lemaire, personnel administratif

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8387.07.26

4.5. MANDAT - FIRME EXTERNE EN RESSOURCES HUMAINES

Considérant la vision du conseil d'avoir une organisation efficiente et proactive en matière de ressources humaines;

Considérant le besoin d'une évaluation structurelle et organisationnelle de la Municipalité;

Considérant le besoin d'un portrait éclairé de la structure organisationnelle;

Considérant le besoin d'une analyse complète des secteurs demandés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Bédard

APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Boisvert

Il est résolu :

Que le Conseil recommande au comité des ressources humaines d'effectuer des recherches et des recommandations en lien avec des firmes externes de ressources



humaines, pour donner suite à la vision du conseil au sujet des ressources humaines;

Et de mandater, madame Carole Lemaire, de faire les demandes liées aux tâches administratives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens afin qu'ils puissent adresser leur question concernant la séance extraordinaire.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

8388.07.26 6.1. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Champagne
APPUYÉE DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

Que l'assemblée soit levée à 18 h 46.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Louise Sisle,
Directrice générale et greffière-
trésorière

M. Éric Emond,
Maire